

Mesdames et Messieurs les Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés de communes et élus communautaires,

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux, avec l'ensemble de mes collègues du nouveau Conseil Départemental, de vous recevoir à l'Hôtel du Département pour ce rendez-vous de travail et d'échanges.

Rendez-vous que je souhaite conviviaux, constructifs et réguliers tout au long de notre mandat.

Je crois en effet qu'il est indispensable, au-delà de nos rencontres régulières sur le terrain, de nous réunir de façon plus formelle, car nous sommes tous des élus locaux et, partant de là, nous devons unir nos forces pour agir et trouver des solutions dans la proximité.

Un échange d'expériences, la confrontation de nos idées sont ainsi, j'en suis sûr, indispensables pour avancer ensemble et conforter nos liens de confiance.

À vrai dire, cela n'a jamais été aussi impératif.

Car les difficultés que rencontre la France imposent de nous mobiliser pleinement au niveau local et de donner l'exemple.

Ces difficultés imposent aussi de démontrer chaque jour que les solutions, les alternatives, les impulsions, ne pourront pas venir seulement *d'en haut*, mais des collectivités de proximité, champs indispensables d'innovations, d'expérimentations et d'idées nouvelles.

Si la France veut se réformer, il est ainsi évident qu'elle ne pourra le faire contre les territoires et contre les élus qui les représentent.

L'une des clés d'une réforme réussie de notre Pays réside de ce point de vue dans une relation équilibrée entre l'État et les collectivités locales.

C'est l'un des messages que j'ai tenu à porter lors de la dernière *CDCI* le 9 octobre, message dont je vous ai à tous adressé une copie.

Mais force est de constater qu'aujourd'hui la qualité des relations entre l'État et les collectivités, et notamment les Départements et les communes, est doublement menacée.

- La 1^{ère} menace qui pèse sur nos collectivités, c'est tout d'abord la succession ininterrompue de réformes territoriales, souvent illisibles, parfois contradictoires, et assurément coûteuses à terme.

Dans cette perpétuelle insécurité institutionnelle et juridique que provoquent ces réformes, les Départements et les communes constituent à chaque fois une cible et une variable d'ajustement du pouvoir central.

Dans ce cadre, le Parlement a définitivement adopté la loi *NOTRe*. Nous ne pouvons qu'en prendre acte.

Même si ce texte maintient au final une partie de nos compétences et ne remet pas en cause l'avenir des Départements à moyen terme, nous ne pouvons que regretter certains choix retenus aux dépens de la proximité.

Je note tout de même avec satisfaction que cette loi préserve la voirie, les collèges, le social, le *SDIS*, le tourisme, la culture, et surtout la solidarité territoriale dans le champ de compétences des Départements.

Si ce texte laisse ainsi certaines compétences stratégiques et de proximité à l'échelon départemental, c'est bien qu'il se voit reconnaître ainsi une forme d'excellence et d'expertise.

Sinon, je ne doute pas que certains décideurs n'auraient pas manqué l'occasion de dépouiller encore davantage notre institution de ses attributions.

Mais il faut aller plus loin et exploiter la loi *NOTRe* là où elle nous permet de garder un rôle essentiel.

Dans la future grande Région Rhône-Alpes-Auvergne, je souhaite ainsi qu'il y ait délégation aux Départements à chaque fois que l'objectif de proximité le commande.

Je pense notamment aux transports scolaires et peut-être même à certaines actions dans le domaine économique.

C'est pour cela, de ce point de vue, que la loi *NOTRe* ne doit pas seulement être subie. Nous devons en tirer le meilleur parti possible.

- La 2nde menace qui pèse sur nos collectivités, c'est naturellement la baisse des dotations.

Car ce ne sont pas seulement nos compétences qui sont mises en cause, mais les moyens financiers de les exercer.

Entendons-nous bien. Un effort budgétaire de nos collectivités est incontournable.

On ne trouvera pas un seul élu dans cette salle qui ne comprenne la nécessité de maîtriser les déficits publics.

Mais tant sur les montants des baisses de dotations que sur le calendrier, l'État n'agit pas avec discernement.

La *Cour des Comptes* elle-même, pourtant peu suspecte de laxisme, vient de souligner dans son Rapport du 13 octobre que cette baisse drastique des dotations entraînait inmanquablement une réduction massive des investissements des collectivités, l'un des principaux moteurs de croissance économique en France.

Je sais que nous partageons tous ensemble cette conviction : nous savons que nos dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées.

Mais tous ensemble aussi nous mesurons à quel point nos territoires pourraient souffrir d'une réduction trop brutale de l'investissement public local.

Un chiffre illustre ma préoccupation. Entre 2014 et 2017, notre Département va perdre l'équivalent de 100 Millions d'euros de dotations.

Je demande à chacun de mesurer l'énormité de cette somme qui, de fait, aurait dû être consacrée aux investissements et à l'aménagement de notre territoire.

Ce chiffre doit être également mis en rapport avec le fait que la *CVAE*, ressource fiscale dynamique du Département, va être transférée en partie à la Région.

Ce chiffre doit en outre être mis en rapport avec l'explosion des dépenses de solidarité, et notamment de *RSA*.

Lors du Congrès de l'*ADF* à Troyes, certains de mes homologues Présidents de Départements m'ont confirmé que leurs collectivités se trouvaient en situation de risques de cessation de paiement à très court terme.

Et ce n'est pas l'évocation, par l'actuel gouvernement, d'une recentralisation partielle du *RSA* qui viendra répondre à nos attentes et inquiétudes.

Je pense même que c'est une réponse qui frise l'indécence quand il est de surcroît demandé aux Départements en difficultés de faire un effort de gestion. Effort de gestion posé en condition de l'aide de l'État !

L'État est-il si bien placé pour s'autoriser à donner des leçons en la matière ?

Au-delà de simples mesures d'urgence, les Départements ont quoi qu'il en soit besoin de mesures structurelles et de long terme, qui ne jettent pas la suspicion sur la qualité du travail des élus et des fonctionnaires départementaux en conditionnant les aides à des efforts de bonne gestion.

Je voudrais de la même façon comprendre comment l'État, qui a pourtant tant besoin des collectivités, et pour ce qui nous concerne par exemple pour le *Contrat de Plan État-Région*, ou encore pour l'A45, peut se permettre dans le même temps de les priver de leurs moyens d'actions. La contradiction me paraît évidente.

Pour toutes ces raisons, notre Département, parce que nous n'avons pas l'intention qu'il soit lui aussi à terme dans une situation financièrement intenable, continuera à être vertueux au niveau budgétaire, notamment pour ce qui concerne la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Je veux maintenant surtout vous parler du travail à conduire ensemble au service de la Loire et de ses habitants dans les prochaines années.

Car quand je parle de partenariat, je pense d'abord au partenariat historique qui unit le Département de la Loire aux communes et aux intercommunalités.

Sans ce partenariat, la Loire ne serait pas ce qu'elle est.

Pour ce nouveau mandat qui s'ouvre, cette relation privilégiée restera une priorité impérative, car elle est l'une des *pierres angulaires*, l'un des *points cardinaux* du positionnement du Département dans les territoires.

Car si le Département doit certes être un meneur, un *leader*, et doit donner du sens aux politiques locales, il ne peut pour autant agir seul.

Nous savons bien que les communes ont besoin du Département mais le Département a aussi besoin des communes pour mener les politiques d'attractivité et de développement qu'il assume.

En un mot, vous avez besoin de nous. Mais nous-aussi nous avons besoin de vous.

Dans ce cadre, le Département a toujours eu et aura toujours une approche équilibrée et équitable de tous les territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux.

Il n'est pas question d'opposer les territoires les uns aux autres. Leurs atouts doivent être additionnés et conjugués, car si nos campagnes ont besoin de villes et d'intercommunalités fortes, celles-ci aussi ont besoin d'une ruralité dynamique et créative.

Depuis trop longtemps, la ruralité est considérée comme une faiblesse.

Tout au contraire, notre ruralité est une force et une chance, bien souvent attractive pour les innovations territoriales, pour des entreprises performantes et pour des solutions de proximité.

Mais revenons aux politiques de partenariat avec les territoires.

À ce sujet, je veux vous dire que les solutions d'hier ne correspondent plus aux enjeux d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Nos partenariats doivent donc être modernisés, rénovés, adaptés, pour être en prise avec les nouveaux besoins et les nouvelles attentes.

Notre collègue Vice-Président Alain Laurendon conduit les réflexions à ce sujet et nous en parlera cet après-midi.

Je sais que les attentes sont très fortes sur le terrain, et que les questions que vous allez nous poser tout à l'heure, et parfois les inquiétudes dont vous voudrez nous faire part, exigeront un cadre de réponse clair.

C'est précisément la raison pour laquelle je veux poser des grands objectifs aux relations de travail qui nous unissent.

- *1^{er} objectif* : la simplicité.

Très souvent, vous nous dites que nos dispositifs sont trop complexes, alors que vous avez besoin de vous référer à un cadre simple.

Un objectif de simplification de nos politiques est donc incontournable.

- 2^{ème} objectif : la clarté.

Souvent en effet, vous nous dites aussi que les délais de traitement de vos demandes sont trop longs et que les réponses que nous vous apportons ne sont pas toujours immédiatement lisibles, alors que là aussi vous souhaitez que l'on vous dise oui ou non, mais que l'on vous le dise clairement !

- 3^{ème} objectif : le pragmatisme.

J'entends par là un pragmatisme ciblé et mesuré, c'est-à-dire un pragmatisme territorial.

En un mot, nous devons dépasser la logique de guichet pour passer à une logique de co-construction de projets communs, adaptés à chaque territoire.

Car nous ne pourrons plus donner systématiquement partout, à tous et la même chose. La grille de lecture ne doit plus être unique, mais adaptée aux besoins et enjeux de chaque secteur.

À cet égard, le Département peut et doit se réserver la possibilité de choisir, de donner son avis, d'adapter ses outils, notre institution ne pouvant se limiter à un rôle de simple financeur.

- 4^{ème} objectif : la proximité.

Nous avons un projet de *Maisons de services publics*, qui pourraient être installées tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, pour coller au plus près des besoins du terrain, et renforcer les cohésions territoriales et sociales.

Notre collègue Conseiller départemental Sylvain Dardouiller conduit une réflexion, chargée de contribuer à définir les missions premières de ces *Maisons*, de recenser les secteurs prioritaires et les meilleurs moyens d'avancer avec les autres acteurs.

- 5^{ème} objectif : la cohérence.

Pour la première fois dans l'histoire de notre institution, nous avons en effet un mandat de 6 ans.

C'est un temps long, qui nous permet d'inscrire notre action dans la durée et dans le cadre cohérent que constitue notre *Agenda 21*.

Il nous permet également de nous engager dans une projection budgétaire pluriannuelle, en fixant des principes d'actions sur le mandat.

Ces principes se matérialiseront dans un *Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)*, question qui sera présentée plus en détail lundi lors de nos *Orientations Budgétaires*.

Cette cohérence n'est pas un vain mot, et nous allons nous donner les moyens d'agir en ce sens.

Je peux ainsi vous dire notre intention, et notre Assemblée départementale y reviendra lundi lors de notre débat d'*Orientations Budgétaires*, de mobiliser 450 Millions d'euros d'investissements sur le mandat en cours.

Ces 450 Millions d'euros seront consacrés à nos politiques départementales, et bien sûr également à nos aides aux tiers, en particulier les communes et les intercommunalités, et auront un fort impact, notamment sur l'activité du *BTP*.

C'est donc près d'un demi-Milliard d'euros qui sera ainsi dédié en partie au développement de nos territoires, à l'heure où de nombreux autres Départements sont contraints de réduire de façon drastique leurs investissements.

Voilà les points sur lesquels je souhaitais intervenir.

Notre collectivité a bien conscience des enjeux et de son obligation, dans un monde qui bouge, de ne pas rester statique.

Le Département dispose dans ce cadre du double atout de l'expérience et de sa capacité à s'adapter à la nouvelle donne, et notamment à la nouvelle donne territoriale.

Je souhaite que notre rencontre, articulée autour de 4 thèmes de travail, nous donne l'occasion de nous projeter dans l'avenir, que nous aurons de toutes les façons à construire ensemble.

Car les collectivités que vous représentez ne réussiront pas sans le Département.

Mais le Département ne réussira pas non plus, sans vous, à engager les mutations dont la Loire a besoin.

Je vous remercie.